



REGLEMENT

Surface de l'emplacement: 1 Mètre minimum

Tarif: 3€ le mètre

- Les exposants pourront garder leur véhicule ou les garer à proximité de leur stand
- Arrivée des exposants: entre 6h30 et 8H30. Après cet horaire, aucun accès à la brocante en véhicule.
- Fin de la manifestation à 18H00 Départ interdit avant 17h30.
- Aucun désistement ne sera accepté après le 10 JUILLET 2025
- Seuls les organisateurs de la braderie sont autorisés à attribuer les emplacements.
- La réservation sera effective à réception du dossier complet accompagné du règlement.
- Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors de l'emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.
- Nous rappelons que la vente d'animaux, de boissons, de restauration rapide n'est pas admise.
- Il est également demandé à chaque exposant de laisser l'emplacement propre.

Tout objet non vendu doit être impérativement repris par l'exposant

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner accompagné de votre règlement

à Comité des fetes 10 résidence les violettes 35540 MINIAC MORVAN

Nom et prénom :

Adresse :

CP et Ville :

tel Mail

Linéaire souhaité : x 3€ =€

Pièces obligatoires :

chèque à l'ordre du comité des fêtes ou espèces

Photocopie de votre carte d'identité ou passeport

si commerçant, photocopie et N° RCS

je déclare sur l'honneur, avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

Fait à le signature